

## CHAPITRE XXVI.—ASSURANCE\*

### SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. ASSURANCE-INCENDIE.....	1181	Sous-section 4. Assurance-vie des sociétés de secours mutuels.....	1197
Sous-section 1. Total général de l'assurance-incendie au Canada.....	1182	Sous-section 5. Assurance-vie en vigueur en dehors du Canada et souscrite par des compagnies canadiennes autorisées.....	1200
Sous-section 2. Activité des compagnies d'assurance-incendie autorisées.....	1183	Sous-section 6. Total général de toute l'assurance-vie au Canada et des affaires des compagnies canadiennes à l'étranger.....	1202
Sous-section 3. Finances des compagnies d'assurance-incendie.....	1185		
Sous-section 4. Pertes causées par l'incendie.....	1188	SECTION 3. ASSURANCE-RESPONSABILITÉ.	1203
SECTION 2. ASSURANCE-VIE.....	1190	SECTION 4. ASSURANCE DU GOUVERNEMENT.....	1206
Sous-section 1. Total général de l'assurance-vie au Canada.....	1190		
Sous-section 2. Activité des compagnies d'assurance-vie autorisées.....	1192		
Sous-section 3. Finances des compagnies d'assurance-vie.....	1194		

NOTA.—On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

La statistique range habituellement l'assurance en trois classes: incendie, vie et responsabilité. La plupart des compagnies ont une charte fédérale, mais quelques-unes n'ont qu'un permis provincial. Plusieurs associations et sociétés fraternelles s'occupent aussi d'assurance. *L'Annuaire* de 1941, pages 859-961, étudie en détail les principaux points des lois relatives à l'assurance en général et le domaine de la compétence fédérale et provinciale en la matière. *L'Annuaire* de 1942, pages 842-846, contient un article spécial sur l'expansion de l'assurance-incendie et de l'assurance-responsabilité au Canada de 1931 à 1940, par suite de la promulgation des trois lois sur l'assurance de 1932, tandis qu'un article sur l'assurance et la balance des paiements internationaux paraît aux pages 884-885 de la même édition. *L'Annuaire* de 1947, pages 1115-1125, renferme un article spécial. "L'assurance au Canada durant la dépression et la guerre."

### Section 1.—Assurance-incendie

L'assurance-incendie au Canada date de l'établissement d'agences de compagnies d'assurance anglaises. Situées d'habitude aux ports de mer, elles étaient dirigées par des marchands de l'endroit. La plus ancienne ouvrit ses portes à Montréal en 1804. La première compagnie canadienne date de 1809 et une compagnie

\* Revisé, sauf indication contraire, sous la direction de R. W. Warwick, surintendant de l'Assurance, Département des assurances, Ottawa.